

Blagnac, questions d'histoire **66**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2023

Un camp néolithique au
nord de Blagnac :
le site de Château Percin
à Seilh

p.1

La confrérie
de saint Jacques
le Majeur
à Blagnac

p.12

L'architecture des
années 30 à Blagnac :
style Art Déco et
courant Néo-basque

p.23

Jean Bertrand
le Résistant

p.33



Procession de communiantes à Blagnac le 11 juin 1950. Photo de Germaine CHAUMEL. AM de Toulouse.

Guerre d'Algérie :
l'histoire partagée et
apaisée

Retour sur image !
Germaine Chaumel

De nouveaux quartiers
et leurs places

La petite histoire du
Vélo Club Blagnacais

La confrérie de saint Jacques le Majeur à Blagnac

par *Christiane Combelles*

Découvrez un document de 1523, récemment édité grâce à Mme Roselyne Baychelier, dont le travail est porté à la connaissance de nos lecteurs,

- Blagnac sur les chemins de pèlerinage vers Compostelle,
- La place d'une confrérie dans la structuration de la foi populaire et de la société
- La richesse de l'église Saint-Pierre.

1523 : LES DÉBUTS DE LA CONFRÉRIE ?

Un beau manuscrit conservé aux Archives Municipales de Toulouse, relate un événement survenu en 1523 dans l'église paroissiale Saint-Pierre de Blagnac. Il présente les statuts d'une confrérie « *fundada de novel* » : nouvellement fondée ? ou fondée à nouveau donc refondée ? Il s'agit de la confrérie saint Jacques le Majeur. Le manuscrit est orné d'une enluminure qui représente saint Jacques tenant un



Bibliothèque
municipale
de Toulouse

grand bourdon de sa main droite et un livre sous le bras gauche (l'Évangile ? rappelant alors son rôle de prédicateur, les statuts ?), deux pèlerins agenouillés à ses pieds, un homme et une femme vêtus de leur pèlerine, d'un chapeau accroché dans le dos, portant leur bourdon et leur besace ; les trois personnages se détachent devant une tenture rouge piquée d'étoiles d'or, au-delà de laquelle on voit une étendue d'eau avec de nombreux bateaux, la Garonne ? l'océan atlantique près de Saint-Jacques de Compostelle ?

Le texte comprend un préambule, 13 articles clairement identifiés (chaque début orné d'une lettrine alternativement rouge ou bleue) rédigés en languedocien, une supplication en français adressée à

Monseigneur l'Archevêque de Toulouse pour obtenir son autorisation et celle-ci en latin donnée par le Vicaire Général du diocèse de Toulouse.

La confrérie de Blagnac illustre le développement du mouvement confraternel à travers le Moyen-âge, mouvement dont l'apogée se situe aux XIV^e et XV^e siècles : ainsi, à Toulouse, on compte alors 89 confréries et 142 réparties dans 77 paroisses rurales alentour dont Blagnac. Elle illustre le développement du culte de saint Jacques le Majeur. C'est un des apôtres les plus importants avec Pierre et Jean dont il est le frère, les premiers appelés, les plus proches de Jésus, ceux qui participent aux épisodes les plus emblématiques de sa vie ; à ne pas confondre avec un autre apôtre Jacques, dit le Mineur, qui a joué un grand rôle dans l'Église de Palestine. Saint Jacques le Majeur passe pour l'évangéliste de l'Espagne ; Compostelle

devient au XII^e siècle un des 3 grands centres de pèlerinage avec Jérusalem et Rome. Aux XIV^e et XV^e siècles, l'attrait du pèlerinage faiblit avec les crises sanitaires comme la peste noire, militaires comme la guerre de 100 ans. Pourtant, des pèlerins continuent à traverser le Sud-Ouest et les Pyrénées. Toulouse est une étape importante sur les chemins de Saint-Jacques, celui qui, passant par Arles, draine les pèlerins venus d'Italie à destination du Somport, baptisé *Via Tolosana*.

les chemins de pèlerinage en France



La tradition veut que l'église Saint-Jacques de Toulouse (abattue au XIX^e siècle) voisine de la cathédrale Sant-Etienne, ait été fondée par Charlemagne lui-même et dotée de reliques insignes, la tête du saint dissimulée sous un pilier. Ce souvenir perdue à travers le temps mais ce n'est qu'au XV^e siècle, au moment précisément où l'attrait du pèlerinage faiblit, que la recherche de cette relique devient une préoccupation majeure et aboutit à « l'Invention » de 1491 ; des morceaux de mâchoire, des dents, des os des mains et des pieds sont trouvés au pied du pilier... De quoi alimenter la ferveur des pèlerins d'autant que l'Invention est suivie de miracles. Ajoutons que la basilique Saint-Sernin possède aussi des reliques de saint Jacques prestigieuses... Tout concourt à faire de Toulouse un centre de pèlerinage pour les « jacquets » et de ses confréries Saint-Jacques un modèle pour le voisinage. À l'origine, il faut pour adhérer à une confrérie jacquaire avoir fait le pèlerinage à Compostelle ou s'engager à le faire dans l'année, mais, avec le temps et selon les lieux, les règles sont devenues moins rigides ; en 1523, rien de particulier ne semble exigé des postulants blagnacais ; la confrérie de Blagnac est donc une confrérie de « non-pèlerins » cas assez habituel écrit Catherine Vincent.

Plan de Toulouse
au XIV^e siècle
avec St-Etienne
et St-Jacques



Une confrérie « dévote »

La confrérie de Blagnac est une association pieuse qui regroupe des laïcs et des clercs, des hommes et des femmes. Elle prend en charge dans le cadre de la paroisse le secours matériel et spirituel de ses membres ; les statuts rendent compte de

La chapelle
Saint-Jacques
dans l'église
St-Pierre



l'importance respective de ces objectifs (à les lire, il n'y a pas de doute le spirituel l'emporte sur le matériel).

Elle a une chapelle dédiée dans l'église paroissiale, la chapelle de Saint-Jacques, à droite du maître-autel.

L'année est ponctuée de célébrations.

Les unes inscrites dans le calendrier liturgique ou s'intégrant dans ce calendrier : messe hebdomadaire propre à la confrérie (elle fait suite à la messe dominicale), messes lors des fêtes de Notre-Dame et des Saints Apôtres.

Fêtes de saint Jacques le Mineur le 1^{er} mai et saint Jacques le Majeur le 25 juillet, célébrées avec éclat : messe solennelle avec diacre et sous-diacre, complies, vêpres pour saint Jacques le Majeur ; procession sous la bannière de la confrérie, les confrères vêtus du surplis et portant un cierge.

Les offices doivent être célébrés par des prêtres confrères ; en cas d'impossibilité, on fera appel aux prêtres disponibles de la paroisse.

Les autres, occasionnelles, concernent les obsèques des confrères et confrères. On ne peut qu'être frappé par la minutie qui préside à l'organisation des funérailles. La mort est le moment où le fidèle quitte la vie terrestre pour la vie éternelle ; ce passage doit être un parcours sans faute. D'autre part, l'accès au paradis n'est pas immédiat pour un certain nombre de mortels qui passeront par le purgatoire ; il faut hâter leur délivrance, prières et messes vont y concourir.

Le décès est annoncé par un crieur vêtu de la livrée de la confrérie, agitant une clochette. Glas pendant une heure de la grosse cloche de l'église s'il s'agit d'un homme et de la petite s'il s'agit d'une femme...

Tous les confrères doivent réciter cinq *Pater noster* et sept *Ave Maria* pour l'âme du défunt. Ils doivent se rendre à l'église pour aller chercher la dépouille à domicile en procession avec la grande Croix ; la dépouille sera portée par des laïcs s'il s'agit d'un laïc et par des prêtres s'il s'agit d'un clerc.

En cas de mort par maladie contagieuse, si les confrères refusent de porter le corps, la confrérie doit payer un porteur. Ici, s'exprime la peur provoquée par la peste dont la pandémie a frappé l'Occident à partir de 1348. À Toulouse, flambées de la maladie entre 1501-1503, 1521-1523 : la fondation ou refondation de la Confrérie est peut-être directement liée à ce dernier épisode.

La messe de sépulture est célébrée en l'honneur du défunt aux frais des confrères. L'inhumation est précédée d'une procession entre l'église et la tombe à l'intérieur du cimetière situé autour de l'église jusque dans les années 1780.

Toutes les cérémonies sont obligatoires sous peine d'amende (1/2 livre de cire) ; on ne peut s'en dispenser qu'en se justifiant sous la foi du serment.

Une association charitable

Elle doit assistance à ses membres lorsqu'ils sont dans le besoin. Deux cas sont prévus :

- la maladie : les malades doivent être visités par les responsables de la confrérie et des secours fournis si nécessaires.

Si l'issue de la maladie est fatale, la confrérie prendra en charge l'organisation des obsèques. Il est bien précisé qu'elle doit rentrer dans les frais engagés auprès des héritiers.

- l'excommunication qui exclue le fidèle de la communauté ; la confrérie prévoit de donner pendant un an un secours de 2 livres tournois mais si, au bout de ce délai, le confrère n'a pas fait pénitence et réintégré l'Église, Il sera exclu de la confrérie (qui aura donné au pécheur le temps de se racheter).

Une réplique de l'administration communale

Une assemblée générale (qui rappelle le conseil général de la communauté) se

réunit le 25 juillet après les vêpres et choisit les quatre bayles ou régents ou syndics (qui sont le pendant des quatre consuls du village) qui géreront la confrérie pendant un an. Les bayles de 1523 sont Jean del Passet, Antoine Ribes, Jean Andric et Thomas Bertran.

Les bayles reçoivent les nouvelles adhésions et le renouvellement des anciennes, les font inscrire dans un registre dont ils ont la responsabilité.

Les bayles veillent au respect des obligations statutaires, en termes de piété, de charité ; Ils peuvent être amenés à refuser ou exclure des membres s'ils sont de mauvaise vie :

« larron avéré, ruffian notoire (souteneur), concubinaire manifeste, blasphémateur du nom de Dieu et de la Vierge Marie, condamné pour crime certain par la justice ». Ils peuvent aller en justice.

Les bayles gèrent les finances de la confrérie, notent recettes et dépenses dans un deuxième registre.

Au titre des recettes, ils perçoivent :

- Les cotisations d'entrée dans la confrérie (5 sous tournois pour les hommes, 2 sous 3 deniers pour les femmes)
- La cotisation annuelle (2 sous 6 deniers pour les hommes, 1 sou 3 deniers pour les femmes), versement attesté par la carte de la confrérie et un cierge qui sera utilisé pendant les processions.
- Les amendes perçues pour les manquements à la règle (les absences non justifiées aux cérémonies) : demi-livre de cire.
- 2 tournois versés à chaque enterrement pour payer des messes en faveur de défunt.

Les autres revenus (cités sans explication qui peuvent venir de dons, notamment de legs, faits à la confrérie.

Les frais de clôture pour les confrères qui quittent la confrérie, quelle qu'en soit la raison.

« *Simon Tirul 1788 1789 1790 1791 1792 1793 décédé le 21 novembre 1792 resquiescant in pascem et apayé la clôture* » 1793 a été biffé puis la totalité de l'article.

Au titre des dépenses, la confrérie paie :

- Un scribe qui tient les registres,
- Un porteur lorsque le mort est contagieux, Des secours aux malades et aux excommuniés,
- Des frais pour les registres, les cartes, les cierges... (ils ne sont pas signalés expressément mais ils existent forcément).
- Les funérailles des membres décédés et des messes pour le salut de leur âme.

À la fin de leur mandat, les bayles rendent compte de leur gestion.

Au terme de cette analyse, une remarque s'impose : la disparition du banquet confraternel dans les festivités du 25 juillet. Ont dû jouer les circonstances épidémiques et peut-être la pression du clergé, peu favorable à une pratique jugée trop favorable aux débordements...

LA CONFRÉRIE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

La confrérie connaît une longue vie dont on trouve trace dans des documents ecclésiastiques et civils.

Deux visites de l'archevêque de Toulouse en 1647 et 1746, mentionnent les confréries blagnacaises, attachées à l'église paroissiale dont la plus importante est celle de Saint-Jacques et, hors les murs, la confrérie de saint Exupère, le saint patron de la ville, dont le culte se célèbre dans la chapelle, au nord du village, édifiée sur les

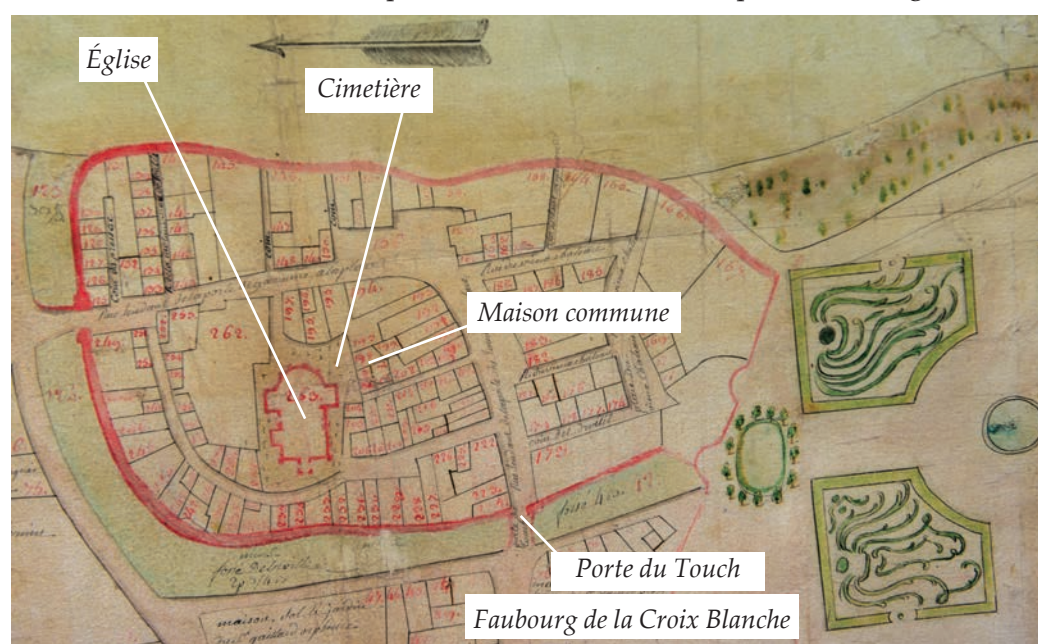
lieux-mêmes où il serait mort au début du V^e siècle, confrérie qui apparaît à M^{sr} l'Archevêque « fort négligée » en 1746.

En 1688, baptême de la cloche Saint-Jacques, qui appelle aux enterrements des confrères : Le parrain est Charles Dumont, baron de Blagnac, la marraine sa fille Magdeleine.

Les documents tirés des archives de la confrérie sont des reconnaissances de fief (28 actes de 1610 à 1720) et portent en marge des indications précieuses sur les « tenants » successifs des dits fiefs.

Ils témoignent de l'ancienneté de la confrérie. Plusieurs actes donnent 1497 comme date de renouvellement de leurs baux donc la confrérie existe bien avant la fin du XV^e siècle ; 1523 est la date d'une refondation, à rapprocher de celle de la confrérie de l'église Saint-Jacques de Toulouse en 1513.

Ces reconnaissances disent les possessions de la confrérie qui donne en fief selon la formule consacrée des maisons dans le « fort » de Blagnac (l'espace clos de murs), hors du fort à la porte du Touch (un petit faubourg s'y constitue dit de la Croix Blanche) et dans le terroir des pièces de terre de labour ou plantées en vignes. Aussi



Le terrier des années 1780. Le fort de Blagnac. AM Blagnac

la confrérie est-elle soumise à la taille (impôt payable sur les terres non nobles), la seule en 1530, dans le premier rôle des tailles dont nous disposons. Si les statuts privilégient le spirituel, le matériel ici reprend ses droits.

Ces reconnaissances montrent les liens tissés entre les notabilités de la vie locale, barons, consuls, bailes.



Les armes des barons dans la chapelle funéraire Saint-Jacques

Les barons partagent avec la confrérie la chapelle Saint-Jacques dont ils ont fait leur chapelle funéraire.

Les barons tiennent en fief des biens de la confrérie.

L'acte le plus intéressant est une reconnaissance de 1610 d'une certaine Bonette qui tient de la confrérie une maison dans le fort. En marge de l'acte est consignée l'histoire de la maison au cours du XVII^e siècle ; après Bonette, la maison est « tenue » par M. de Malard, époux d'Isabeau de Voisins, héritière avec son frère César de la baronnie ; Mademoiselle de Malard, la donne à Jeanne, épouse de Jean-Pierre Pellefigue ; celui-ci la vend à M. d'Aldeguier qui à son tour la vendra à M. Charles Dumont, époux de Marguerite de Voisins, baronnesse à la mort de son père César en 1665 et nièce d'Isabeau.

Ce même César réclame en 1649 le « déguerpissement » ou délaissement d'un enclos dans le fort car la maison qui s'y trouvait « ruineuse et manquant de choir » s'est effondrée au bout de quelques jours, les matériaux pourris n'ont pas pu être réutilisés ; demande acceptée, César verse 6 livres (élégance ou précaution) et sera ainsi à l'abri de toute réclamation ultérieure.

Les barons sont « reçus » à la confrérie. C'est le cas des Amieu, nouvelle famille baronniale depuis 1714 ; l'adhésion concerne Jean-Baptiste, héritier de la baronnie en 1728, sa femme et sa mère :

« Monsieur Amieu, trésorier de France, et dame Thérèse de Davite son épouse et Guillemette Dandre, seigneuresse de Blagnac ont été reçus à la dévote confrérie de saint jacques le premier novembre et ont payé la confrérie 1728 »

Leur réception est enregistrée dans le manuscrit des Statuts, c'est dire l'importance que les uns et les autres lui accordent.

Les consuls siègent dans la « maison commune » près de l'église dont on apprend dans un acte de 1720 qu'elle est la maison de la confrérie.

Entre les bayles et les consuls, les frontières sont poreuses : des bayles accèdent au consulat ; la confrérie permet de se former à la gestion des affaires collectives. Les exemples sont multiples : Andric, bayle fondateur de 1523 est consul en 1530, Louis Drouilh et Guillaume Delmas bayles en 1610, sont consuls à plusieurs reprises entre 1611 et 1624. C'est le cas aussi des bayles Jean Cugnat, Jean Coudoing, Pierre Dadé en 1661, de Jean Caumont et Charles Mellat en 1667, consuls entre 1662, 1672 et 1683.

Les reconnaissances donnent aussi quelques renseignements sur la « clientèle » de la Confrérie, les « tenants » de fief. On trouve majoritairement des « locaux », laboureur, travailleur (Suzanne Béret complète « travailleur de la terre » et pense que ce serait une situation intermédiaire entre le brassier qui ne dispose que de ses bras comme force de travail et le laboureur qui a un attelage), pêcheur, meunier, forgeron, tonnelier, tisserand de lin, couturier, notaire.

Dans les derniers actes, de 1719-1720, on constate la présence d'un « bien tenant forain » (étranger au village où il possède des biens) M. Borrust, maître-chirurgien à Toulouse, qui dispose de plusieurs « fiefs » dans Blagnac. Les bien tenants forains font partie du paysage social à Blagnac ; nobliaux, membres du clergé régulier et séculier, bourgeois toulousains sont attirés par un terroir si riche et si proche. La confrérie est un moyen de faire sa place.

1792 : LA FIN DE LA CONFRÉRIE ?

La Révolution se déploie sur la France depuis l'été 1789 ; l'ordre ancien est progressivement démantelé. Le 12 août 1792, les congrégations religieuses et les confréries sont supprimées par décret de l'Assemblée législative.

Un dernier document témoigne de ce temps troublé, un registre de la confrérie

acheté en septembre 1792 par François Cabriforce, confrère et secrétaire de la jeune municipalité. Cette mise en vente semble officialiser la suppression de la confrérie mais l'achat ne traduit-il pas la volonté des confrères blagnacais (et de la municipalité ?) de sauvegarder ce qu'ils peuvent de l'institution ; l'hypothèse n'est pas gratuite ; le registre continue à être utilisé en 1793 et donc la confrérie à vivre.

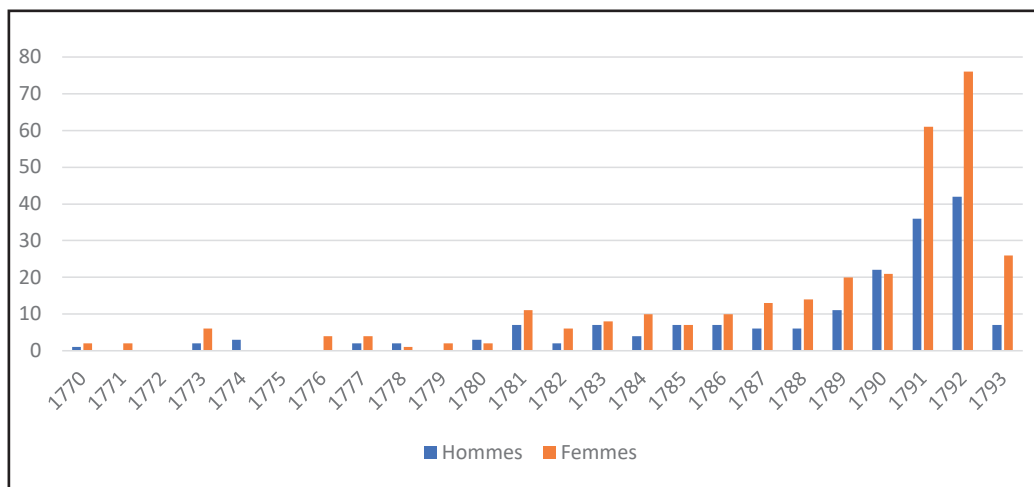
Nous avons pour la première fois une liste de membres, répertoriés par les noms de baptême ; ce choix, peu rationnel, s'impose-t-il dans une « dévote » confrérie ? La liste est incomplète : manquent les pages correspondantes aux lettres G, H, N, K, O, P, Q, X, Z (soit des prénoms peu courants) et une partie des J (très nombreux Jean).

Beaucoup de prénoms ne sont accompagnés que d'une date, celle de l'adhésion ? les professions sont rarement indiquées, peut-être pour la raison simple que la majorité des confrères sont des paysans sur lesquels tranchent quelques artisans comme forgeron, cordonnier, blancher, boulanger, tailleur, femme de couture, femme de tournée ? enclésièrè ? et quelques notabilités, le curé Lasserre qui a refusé de signer la constitution civile du clergé en 1791 devenant ainsi prêtre insermenté (remplacé à la tête de la paroisse par un prêtre jureur), des membres de la nouvelle municipalité, le premier maire, François Cantayre, le secrétaire-greffier, Cabriforce, soit des représentants de l'ordre ancien et de l'ordre nouveau comme le fait remarquer Françoise Baychelier.

On dénombre 500 adhérents entre 1764 et 1793 dont 182 hommes et 318 femmes ; dans les confréries, le recrutement est en général familial et les femmes sont souvent un peu plus nombreuses que les hommes mais ici la dissymétrie est particulièrement forte, exceptionnelle.

Les dates d'adhésion à la confrérie, éparses dans les décennies 1760-1780, se font plus nombreuses vers la fin des années 1780 et explosent de 1789 à 1793, 322 Blagnacais ont adhéré dont 118 hommes et 204 femmes pour une ou plusieurs années, le pic est enregistré en 1792. Blagnac compte à cette date quelque 1200 habitants.

La confrérie a donc connu un regain remarquable de ferveur ; sans doute les temps troublés ont-ils inquiété les fidèles, les femmes en particulier, et les ont-ils poussés vers les vieux organismes de dévotion et de solidarité. Rappelons le contexte : en 1792, la France révolutionnaire est en guerre contre l'Europe monarchique. La patrie est déclarée en danger le 12 juillet, des corps de volontaires sont levés (à Blagnac, on compte 25 engagés, 10 dans l'armée de terre, 15 dans la marine) ; Le 24 février 1793, c'est la levée en masse de 300 000 hommes et la conscription universelle le 23 août. La municipalité proteste dès février, Blagnac a déjà fourni des volontaires



Adhérents de la confrérie de St-Jacques (1770-1793)

et a besoin de bras pour les travaux des champs.

La crise est aussi intérieure (soulèvement de la Vendée, crise des subsistances, hausse des prix). Pour faire face à tous ces périls, la « Terreur » est à l'ordre du jour, soit un gouvernement d'exception qui, de juin 1793 à juillet 1794, instaurera le tribunal révolutionnaire, la loi des suspects, la taxation des denrées de première nécessité.

La confrérie peut apparaître alors comme un élément rassurant ; elle continue à recruter.

« *Françoise La Croix, fame de Jean Pellagon reçu confreres de Saint jaque en l'an quatrième de la Liberté 1793* ».

Le forgeron François Bégué, adhérent en 1783, cotisant régulier jusqu'en 1788 paie ses arrérages en 1793, témoignant de sa confiance dans l'avenir, mâtinée peut-être de ses inquiétudes concernant le présent.

Autre témoignage de la survivance des confréries : deux tableaux de l'église Saint-Pierre, cadeaux de confréries dont les bayles sont cités.

L'un, dans la nef, de dimension modeste, daté de 1793 (étant bayles les citoyens Jean Pressac, Georges Laux, Jean Miquel, François Rocolle) montre saint Exupère sauvant Toulouse des Vandales au début du V^e siècle ; ce tableau n'est pas un ex-voto comme on le trouve indiqué dans diverses publications y compris la nôtre et sous ma plume, mea culpa ; c'est un appel au secours et un acte de foi ; devant le danger, les Blagnacais s'adressent à leur saint patron, il ne saurait les abandonner face à l'Europe coalisée...

*Saint Exupère
repoussant
les Vandales
assiégeant
Toulouse.
Tableau de 1793*





*Saint Pierre
Tableau de l'an IX
de la République
1800-1801*

À quelle confrérie a-t-on affaire ? Est-ce la confrérie Saint-Exupère comme pourrait l'indiquer le sujet du tableau ? En 1793, la confrérie a perdu son lieu d'attache, la chapelle Saint-Exupère, déclarée bien national en 1790 et fermée au culte (mais nous savons que des prêtres insermentés comme Lasserre l'ont utilisée en catimini). La confrérie Saint-Jacques ? dans le registre de 1792, nous trouvons de nombreux Jean Miquel et deux François Rocolle ; pas de Jean Pressac ni de Georges Laux mais cela peut correspondre aux trous du registre. Nous savons la confrérie en plein recrutement ; autant de raisons de penser qu'elle est bien à l'origine du don. L'autre est un grand tableau de belle facture, représentant saint Pierre, placé dans le chœur entre l'autel et la chapelle Saint-Jacques, daté de l'an IX de la République Française (septembre 1800 - septembre 1801) ; toujours un don de confrérie dont les bayles sont Antoine Caumont, Jean Laux, Jean Garros et Jean H. (le nom est

caché par le cadre).

Voilà « l'ex-voto » : en l'an IX, la Révolution est finie ; les relations entre l'État et la religion catholique en voie d'apaisement (le concordat en cours de négociation avec la Papauté est signé le 15 juillet 1801, reconnaissant le catholicisme comme religion de la majorité des Français) ; les fidèles, les confrères ne peuvent que s'en réjouir et remercier solennellement le saint titulaire de la paroisse, le chef de l'Église qui plus est. L'ex-voto prend une dimension plus grande que locale ; peut-il ne pas être un cadeau de la confrérie Saint-Jacques, la plus puissante de Blagnac avant 1789 et une réponse éclatante à la supplique de 1793 ?

Des temps paisibles se profilent... c'est le temps des « refondations », épisodes habituels dans l'histoire des Confréries.

Qui dit refondation ne dit pas similitude de destin.

La Confrérie Saint-Jacques, refondée en 1808, se manifeste en 1836 lorsque ses statuts sont réécrits puis s'éclipse discrètement dans le silence des archives.

En revanche, la confrérie Saint-Exupère, refondée en 1806, connaît une deuxième vie très active ; c'est la revanche du saint local. Elle retrouve sa chapelle, achetée en 1797 par Hilaire Bosc, notable blagnacais qui en fait retour à l'Église en 1806 en la vendant à la paroisse ... Elle est animée par des prêtres de choc comme Joaquin Samson (1803-1848) qui rénove les statuts en 1838 et Philippe Massot (1887-1928) qui réaménage la chapelle mortuaire du saint où il fait illustrer sa vie par de nouvelles fresques ; la solidarité s'organise dans le cadre d'une société de secours mutuel. Si la confrérie s'étiole peu à peu, le culte de Saint-Exupère se maintient jusqu'au lendemain de la Deuxième guerre mondiale ; comme en témoignent les archives municipales et privées, et les souvenirs d'un certain nombre de seniors blagnacais.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

Bibliothèque Municipale de Toulouse : manuscrit 1566.

Françoise Baychelier : Edition des statuts et ordonnances de la confrérie de la paroisse Saint Pierre de Blagnac 1523.

Mémoire de Master 2. Université de Toulouse Jean-Jaurès. Septembre 2021.

Archives municipales de Blagnac : Série Culte

N°3 registre de la confrérie St-Jacques de 1792,

N°18 actes de vente de la chapelle St-Exupère 1797 et 1806 S 4. Reconnaissances de fiefs.

Catherine Vincent : les confréries médiévales dans le royaume de France XIII^e-XVII^e siècle. Bibliothèque Albin Michel Histoire 1994

Toulouse sur les chemins de Saint Jacques. Skira Seuil 1999

Nouvelle histoire de Toulouse sous la direction de Michel Taillefer. Privat 2002

Bertrand Lavigne : Histoire de Blagnac, 1875. Réédition 1978.

Marie Bernède, Louise Bessières, Simone Mirouze, Janine Serres, Marie-Louise Troullet, Antoinette Vallat, Pierre Guilhem : Blagnac 1789-1799 Le Village et la Révolution

Jean-Louis Rocolle : dossier sur la paroisse St Pierre, conservé au presbytère. Blagnac, Questions d'Histoire. N° 34, N° spécial « Gouverner Blagnac » Fr.wikipedia.org : Itinéraires du pèlerinage de saint Jacques en France.

Je remercie vivement Monique Lanaspèze qui a pris en charge le registre de 1792 et représenté l'évolution de la confrérie de 1763 à 1793.